



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ
GREFFIER QUE :**

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 février 2019, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 339 remplaçant le Règlement numéro 319 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification du projet AccèsLogis Québec pour « La Villa Cartier ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 339 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 6^e JOUR DE MARS 2019

**Pierre-Alain Bouchard
Greffier**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier de la Ville de Rivière-Rouge, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en publiant, conformément à la loi et au Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville, une copie de l'avis public sur le site Internet (Web) de la Ville et en affichant une copie de cet avis public à l'entrée de l'hôtel de ville, le 6 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour de mars 2019.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier